

FINANCES**Cinéma Le Luxy**

Majoration des tarifs pour les séances en 3D

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de suivre les évolutions technologiques qui transforment actuellement l'exploitation cinématographique, Le Luxy doit s'équiper à l'été 2012 de matériels de projection numérique.

La numérisation de la projection offre la possibilité de séances en 3D, nécessitant un équipement particulier et notamment des lunettes spéciales pour les spectateurs.

La mise à disposition de ces lunettes, à savoir prêt aux spectateurs et récupération à l'issue de la séance ainsi que leur entretien (nettoyage, recharge, petite maintenance en cas de pannes etc) induisent un coût marginal supplémentaire pour ces séances, et par conséquent, une majoration du prix des places.

Ainsi, je vous demande de fixer à 1 € supplémentaire la majoration de chacun des tarifs déjà en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2012 et de fixer comme suit les tarifs des entrées pour les séances en 3D :

	1 ^{er} /09/2012
Plein Tarif	7 €
Tarif Réduit	6€
Tarif Jeunes	4,50 € (moins de 26 ans)
Tarif Amis du Luxy Adultes	5,20€
Tarif Amis du Luxy Jeunes	3,40€
Tarif Soirées spéciales	4,50€
Tarif PASS	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (utilisé pour la Fête du cinéma mais dénomination plus large au cas où les opérations nationales évolueraient)	4 €
Tarif Promotionnel 2 (utilisé pour le Printemps du cinéma mais dénomination plus large au cas où les opérations nationales évolueraient)	4,50 €
Tarif Opérations spéciales (pour répondre à d'éventuelles opérations se mettant en place : permet de compenser la modification du tarif groupe)	3 €
Tarif Groupe	3,20 €
Tarif Collège et Lycéens et Apprentis au cinéma	3,50 € (fixé par le CNC)

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

Cinéma Le Luxy

Majoration des tarifs pour les séances en 3D

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 23 juin 2011 fixant à compter du 1^{er} septembre 2011 les tarifs du cinéma Le Luxy,

considérant que le cinéma Le Luxy doit s'équiper à l'été 2012 de matériels de projection numérique et ainsi ouvrir la possibilité à des séances en projection en 3D,

considérant dès lors que la Ville doit s'équiper de lunettes spéciales nécessitant un coût supplémentaire, qu'il convient de répercuter sur les entrées du cinéma Le Luxy,

considérant qu'il convient dès lors d'augmenter d'un euro les tarifs d'entrée actuellement en vigueur pour les séances en 3D,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE à compter du 1^{er} septembre 2012, dans le cadre de l'équipement numérique de la projection du cinéma municipal Le Luxy, et de l'acquisition de système 3D, les tarifs d'entrée pour les séances en 3D, comme suit, afin de répercuter le coût du matériel mis à disposition du public :

	1 ^{er} /09/2012
Plein Tarif	7 €
Tarif Réduit	6€
Tarif Jeunes	4,50 € (moins de 26 ans)
Tarif Amis du Luxy Adultes	5,20€
Tarif Amis du Luxy Jeunes	3,40€
Tarif Soirées spéciales	4,50€
Tarif PASS	3,50 €
Tarif Promotionnel 1 (utilisé pour la Fête du cinéma mais dénomination plus large au cas où les opérations nationales évolueraient)	4 €

Tarif Promotionnel 2 (utilisé pour le Printemps du cinéma mais dénomination plus large au cas où les opérations nationales évolueraient)	4,50 €
Tarif Opérations spéciales (pour répondre à d'éventuelles opérations se mettant en place : permet de compenser la modification du tarif groupe)	3 €
Tarif Groupe	3,20 €
Tarif Collège et Lycéens et Apprentis au cinéma	3,50 € (fixé par le CNC)

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 3 JUILLET 2012
RECU EN PREFECTURE
LE 3 JUILLET 2012
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 3 JUILLET 2012